Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Communications

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-00982/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Direction des communications
du ministère des Communications

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal - 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08463-6
ISSN 0707-915X
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24, a. 14), j'ai le plaisir et l'honneur de vous transmettre le présent rapport annuel du ministère des Communications.

Ce document rend compte de l'ensemble des activités du Ministère pour l'exercice financier qui s'est terminée le 31 mars 1989. S'y trouvent également de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Robert Dutil

Québec, juin 1989

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Communications 9

1.1 Les faits saillants 9
1.1.1 Les médias 9
1.1.2 Les technologies de l'information 10
1.2 La structure administrative 11
1.3 Les effectifs 12
1.4 Les ressources financières 12
1.5 Les orientations 13

Partie II
Bilan administratif 15

2.1 Coordination et gestion interne 15
2.1.1 Direction, planification et coordination 15
2.1.2 Soutien administratif et technique 16
2.2 Médias et information 17
2.2.1 Moyens de communication 17
2.2.2 Communication-Québec 19
2.2.3 Publications gouvernementales 19
2.2.4 Médias 21
2.3 Informatique et télécommunications 23
2.3.1 Technologies de l'information 23
2.3.2 Politiques de télécommunications 24
2.4 Fonds des services informatiques 24
2.5 Fonds des services de télécommunications 25

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1989 26

Partie III
Annexes

1. Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1989 27
2. Organismes relevant du ministre des Communications 29
3. Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1989 30
4. Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1989 33
5. Librairies et concessionnaires des Publications du Québec, au 31 mars 1989 35
6. Subventions accordées par le ministère des Communications en 1988-1989 37
7. Publications du ministère des Communications en 1988-1989 (études, recherches, répertoires, guides, publications périodiques) 42

Liste des tableaux

1. Effectifs du ministère des Communications 12
2. Financement des activités du ministère des Communications 12
3. Lauréats des Prix des communications 1989 17
4. Répartition du placement publicitaire par type de médias 1988-1989 18
5. Expositions coordonnées en 1988-1989 19
6. Répartition des revenus des Publications du Québec 20

Introduction

Les renseignements contenus dans le présent document ont été regroupés dans trois grandes sections.

La première partie rassemble les renseignements sur le ministère des Communications dans son ensemble. On y retrouve les faits saillants de l'exercice 1988-1989, ainsi que des données sur la structure administrative, les effectifs, les ressources financières et les orientations pour 1989-1990.

La deuxième partie présente les principales activités menées au cours de l'année par les diverses unités administratives. Ces activités ont été divisées en cinq secteurs : coordination et gestion interne, médias et information, informatique et télécommunications, Fonds des services informatiques et Fonds des services de télécommunications.

La troisième partie regroupe des annexes sur les lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, les titulaires de postes hiérarchiques, les bureaux de Communication-Québec, les librairies et concessionnaires des Publications du Québec, les subventions accordées par le ministère des Communications et les publications du ministère des Communications.

Trois organismes relèvent du ministre des Communications. Il s'agit de la Régie des télécommunications, de la Commission d'accès à l'information et de la Société de radio-télévision du Québec. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Partie I
Le ministère des Communications

Le 12 décembre 1969, le lieutenant-gouverneur du Québec sanctionnait la première loi constitutive du ministère des Communications (1969, c. 65). Au moment de son entrée en vigueur, le 18 décembre de la même année, le Québec devenait la première province du Canada à se doter d'un ministère des Communications. Par la suite, des changements considérables ont modifié en profondeur le contexte global des communications et ont rendu nécessaire, vingt ans plus tard, une remise à jour des mandats initiaux du Ministère et une révision de sa loi d'origine. Ses missions actuelles sont définies par la nouvelle Loi du ministère des Communications, sanctionnée le 23 décembre dernier.

Le ministère des Communications a pour mandat :

- de susciter, en matière de communication, des retombées positives aux plans culturel, social et économique ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques en matière de communication, ainsi que de coordonner et d'assurer leur mise en œuvre ;
- de faciliter les relations entre l'État et les citoyens en favorisant la diffusion des renseignements sur les services offerts par le gouvernement et les organismes publics ;
- de favoriser l'édition, la diffusion et la commercialisation de l'information d'intérêt public aux citoyens ;
- d'offrir à l'appareil gouvernemental la gamme complète des services reliés au domaine des communications.

Les communications comprennent trois volets :

- les médias, incluant l'audiovisuel, la publicité, les expositions et le placement médias ;
- les technologies de l'information dont l'informatique et les télécommunications ;
- l'information à la population.

Les trois principales clientèles desservies par le ministère des Communications sont :

- le grand public ;
- les entreprises de communication ;
- les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

1.1 Les faits saillants

La révision de la loi constitutive du ministère des Communications s'inscrit parmi les dossiers prioritaires de l'année 1988-1989. Alors que le monde des communications avait considérablement changé depuis la création du Ministère, en 1969, la loi constitutive était restée la même. Une grande partie de l'action du Ministère ne retrouvait plus toute sa légitimité dans ce texte fondamental, mais plutôt dans des directives ou des règlements, nombreux et épars, qui s'étaient ajoutés au fil des ans. La nouvelle loi colle davantage aux besoins de l'appareil gouvernemental et couvre l'ensemble de ses responsabilités actuelles. Cette loi reflète mieux la réalité des communications, en cette fin des années 1980.

D'autres activités menées par le Ministère au cours de la même période ont pris une importance particulière. Ces dossiers découlent directement des nouvelles orientations tracées par la loi du Ministère et touchent notamment le secteur des médias et celui des technologies de l'information.

1.1.1 Les médias

Le ministère des Communications a, entre autres, pour mandat de contribuer à l'essor de l'industrie des médias et de favoriser l'accès de la population aux services de ces entreprises. Dans cette optique, le Ministère a joué un rôle de première importance dans la création et l'arrivée des canaux spécialisés au Québec, dont TV5 particulièrement, la télévision francophone internationale.

De nombreuses interventions auprès du ministère des Communications du Canada et auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur la base d'études économiques fouillées et de propositions originales en matière de financement, ont démontré la présence active et la contribution réelle du Ministère à l'émergence des canaux spécialisés. Par la suite, le CRTC a accordé des permis à cinq chaînes québécoises et quatre d'entre elles sont entrées en ondes le premier

septembre dernier. Ces quatre nouveaux canaux sont Musique Plus, Météo Média, Canal Famille et TV5.

Dans le but de soutenir l'essor d'une autre industrie québécoise prometteuse d'expansion et d'une grande vitalité, le ministère des Communications du Québec a également fourni un support déterminant au domaine de la production audiovisuelle: quatre entreprises montréalaises qui œuvrent principalement à l'étape de la post production ont ainsi bénéficié de subventions versées dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication. Les montants, totalisant plus de trois millions de dollars, ont été accordés à Bellevue Pathé Québec, Films Cinar, Groupe André Perry et Studio Centre-Ville.

Toujours dans le secteur des médias, le Ministère a réalisé six études publiées sous le titre: *Les médias à Montréal: Portraits et tendances*; elles portent sur la radio, la presse écrite, la télévision, la production indépendante, la télédistribution et la publicité. Ces études dressent un portrait de chacune de ces sphères d'activité et en précisent les tendances de développement. Elles visent à susciter la réflexion et la discussion sur le présent et l'avenir des médias au Québec.

Dans le domaine de l'information gouvernementale, plusieurs actions sont à signaler. Le Ministère a notamment doté le bureau de Communication-Québec à Montréal des ressources adéquates pour qu'on y offre un service de renseignements en dix langues, ceci afin de favoriser une meilleure prise de contact des nouveaux arrivants avec les nombreux services du gouvernement. Le service est maintenant offert en français, en anglais, en italien, en grec, en portugais, en espagnol, en créole haïtien, en vietnamien, en cambodgien et en chinois. Par ailleurs, au cours de l'année 1988-1989, Communication-Québec a traité 1,2 million de demandes de renseignements via ses 27 points de service répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Privilégiant un véhicule tout désigné pour la diffusion de l'information, le Ministère a organisé des salons Info-Services Plus, manifestations qui permettent au grand public d'avoir accès directement à de très nombreux exposants gouvernementaux réunis en un même lieu pour une période de temps précise.

Plusieurs nouveautés sont à signaler au plan des publications gouvernementales. *L'Atlas de la francophonie* figure parmi les principaux titres et a été produit par le Ministère en collaboration avec deux éditeurs privés québécois et français. Mettant également à profit des moyens audiovisuels, le Ministère a réalisé, conjointement avec le Conseil du statut de la femme, un film qui connaît un succès international, *Alerte à la procréatique*, portant sur les nouvelles techniques de reproduction.

1.1.2 Les technologies de l'information

Le ministère des Communications a fourni aux ministères et organismes des orientations en matière de technologies de l'information. L'ampleur du parc informatique, l'évolution de ce type d'outils de même que la progression des besoins des utilisateurs dictent l'adoption de principes directeurs d'acquisition et d'utilisation de ces équipements. Ces principes se retrouvent dans un document intitulé *Les orientations stratégiques des technologies de l'information au gouvernement du Québec*. Dans l'esprit de ces orientations, le Ministère a élaboré un projet de réseau intégré de communications informatique et bureautique. Ce projet vise à remplacer une vingtaine de réseaux individuels de communication informatique par une infrastructure unique et partagée qui offrirait à l'ensemble des usagers gouvernementaux un accès universel à tous les services du réseau.

Constant dans son rôle de support auprès des initiatives de francisation de l'informatique, le Ministère a entrepris ou poursuivi une série d'actions en ce sens au cours de la dernière année:

- soutien à des projets de développement et de commercialisation de logiciels et de banques de données en français;
- soutien également aux travaux du Centre de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) qui s'intéresse principalement aux dimensions culturelles et linguistiques des technologies de l'information;
- participation à des comités de normalisation, au Canada et à l'étranger, afin de protéger les caractéristiques du français dans les spécifications des normes technologiques;
- création, conjointement avec l'Office de la langue française, d'un comité de travail pour faire le point sur la situation du français dans l'informatique gouvernementale.

Au chapitre des services informatiques rendus à l'appareil gouvernemental, le ministère des Communications a considérablement amélioré la qualité de ses services, ce qui a eu comme

conséquence directe d'accroître le taux de satisfaction des clientèles desservies. La création d'un fonds spécial qui a contribué à cette hausse de rendement a aussi coïncidé avec une baisse des coûts unitaires de services de 8 %. Le Ministère vise à faire de son centre de traitement informatique le centre le plus performant parmi les centres comparables des secteurs publics ou privés à la fois par la qualité et par le coût de ses services.

Au cours de la même année, le Ministère a créé une vitrine technologique permettant aux fournisseurs québécois de présenter directement, à tous les acheteurs gouvernementaux, leurs produits informatiques et de télécommunications. Ce centre de démonstration est situé à l'édifice Cyrille-Duquet à Sainte-Foy et y est à l'essai pour une période de six mois. Il semble déjà que l'initiative permette la jonction recherchée entre les fournisseurs et la clientèle et que cette vitrine s'inscrive comme une avenue efficace pour la promotion des produits québécois.

Au plan des télécommunications, le Ministère a fait adopter la loi créant la Régie des télécommunications qui remplace celle sur la Régie des services publics. Cette loi, adoptée le 7 juin 1988, vise à clarifier de façon officielle la véritable mission de la Régie soit la régulation économique et technique des services de télécommunications. Le contexte évolutif des dernières années, dans le domaine de la téléphonie en particulier et dans celui des technologies en général, avait rendu pressante cette réforme d'un organisme à maints égards dépassé par la réalité contemporaine des télécommunications. La nouvelle loi procède d'une volonté de renvoyer aux niveaux législatif et exécutif la responsabilité première des orientations et des politiques tout en confiant à la Régie le mandat d'en faire la traduction et l'adaptation.

Le Ministère a également été très actif dans le domaine de la télématique, une industrie en plein démarrage. Un projet pilote, récemment mis sur pied, regroupe sept ministères et organismes pour la diffusion d'information gouvernementale sur un nouveau réseau télématique. D'une part, cette opération permet d'évaluer la télématique comme véhicule de l'information gouvernementale et, d'autre part, elle fournit l'occasion d'un appui de l'État à l'expansion d'un secteur à haut potentiel technologique.

1.2 La structure administrative en 1988-1989

Au cours de l'année 1988-1989, le ministère des Communications a apporté quelques modifications à sa structure de direction et ce dans un souci de rationalisation. Ceci fait référence aux activités réalisées par le Bureau des sous-ministres ou celles d'unités administratives relevant directement de son autorité. À la suite de l'abolition de la Direction générale de la coordination et des politiques, la Direction des politiques de télécommunications qui en faisait partie a été placée sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux technologies. La planification stratégique, la coordination des affaires fédérales-provinciales et les affaires internationales relèvent dorénavant du Bureau des sous-ministres. Le Service de la Loi sur l'accès est maintenant sous la responsabilité du Secrétariat du Ministère.

Par ailleurs, la Direction générale des publications gouvernementales a également réorganisé certaines de ses activités. La Direction des ventes et celle de la publicité et marketing ont été remplacées par la Direction de la commercialisation. De plus, dans une préoccupation de partenariat avec les organismes publics et privés, et d'innovation en matière de publications, la Direction du développement a été créée en avril 1988.

1.3 Les effectifs

Tableau 1
Effectifs du ministère des Communications

	1987-1988[1]	1988-1989
Coordination et gestion interne	136	139
Médias et information	519	494
Informatique et télécommunications	29	44
Fonds des services informatiques	222	212
Fonds des services de télécommunications	116	113
Total	**1 022**	**1 002**

1. Les données pour 1987-1988 ont été ramenées à une base comparative avec celles de 1988-1989 pour tenir compte des changements apportés à la structure administrative.

1.4 Les ressources financières

La réalisation du mandat du ministère des Communications s'effectue grâce à deux sources de financement: les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus réalisés par les fonds spéciaux dont il dispose. Aux deux fonds spéciaux existants soit celui des services informatiques et celui des services de télécommunications s'ajoutaient, le 1er avril 1989, le Fonds des services de placement médias et le Fonds Les Publications du Québec.

La création des fonds vise à amener les ministères ou les organismes clients à assumer les coûts reliés aux services qu'ils consomment. Cette modification apportée à la structure financière du ministère des Communications explique la baisse du budget total au niveau des crédits votés. Toutefois, les revenus des fonds sont, quant à eux, en constante augmentation. Ils étaient de 49 millions de dollars en 1987-1988 et de 131 millions de dollars en 1988-1989.

Même si les fonds spéciaux réalisent les revenus nécessaires à l'accomplissement de leurs activités, ils demeurent des entités administratives du ministère des Communications au même titre que les autres directions générales. Le financement de leurs activités provient majoritairement des services rendus à des ministères et des organismes gouvernementaux dont les crédits sont votés par l'Assemblée nationale.

Tableau 2
Financement des activités du ministère des Communications[1]

	1987-1988 $	1988-1989 $
Crédits votés		
Coordination et gestion interne	20 612 400	23 233 000
Médias et information	23 994 300	22 926 300
Informatique et télécommunications	89 655 900	4 778 300
Total partiel	134 262 600	50 937 600
Revenus des fonds		
Services informatiques [2]	7 356 000	25 789 000
Services de télécommunications [3]	28 966 000	91 530 000
Placement médias	6 657 000	7 655 000
Publications gouvernementales	6 140 000	6 203 000
Total partiel	49 119 000	131 177 000
Total	**183 381 600**	**182 114 600**

1. Ces chiffres sont tirés des comparatifs inscrits aux livres de crédits 1987-1988 et 1988-1989.
2. Fonds mis en opération en janvier 1988.
3. Fonds mis en opération en février 1988.

1.5 Les orientations de 1989-1990

La nouvelle loi constitutive du Ministère confère à ce dernier un cadre d'action à la fois plus vaste et mieux défini pour les prochains mois et les prochaines années. Les grandes orientations retenues pour l'exercice financier 1989-1990 sont au nombre de cinq.

Le système 9-1-1 et le réseau de radio-mobile

Le Ministère compte présenter prochainement un plan d'action qui étendra le système 9-1-1 à toutes les régions du Québec. Ce système, déjà implanté dans la Communauté urbaine de Montréal, permet aux citoyens de rejoindre les services de police, de pompier, d'ambulance et tous les services dits d'urgence.

Déjà, un plan de développement du réseau inter-sites de radio-mobile mis au point au Ministère agit en faveur de meilleures communications entre tous les services. Actuellement, les réseaux qui utilisent l'infrastructure gouvernementale dont celui de la Sûreté du Québec notamment, sont cloisonnés et indépendants. Le projet mis de l'avant permettra de les regrouper en un seul mode de fonctionnement tout en leur permettant de conserver leur autonomie individuelle. Des économies d'échelle et une plus grande efficacité en découleront.

Le développement de la télématique

Au cours de la prochaine année, le Ministère sera étroitement impliqué dans des activités qui contribueront au développement de la télématique au Québec. Il est notamment question du Forum télématique canadien et du Salon international de la télématique. Le Ministère veillera aussi à évaluer l'utilisation de la télématique comme mode de diffusion de l'information gouvernementale.

Dans ce même dossier, le Ministère entend intervenir à titre de fournisseur de services par le biais des applications développées pour les ministères et les organismes impliqués; il compte agir aussi à titre d'utilisateur de la télématique tout en s'assurant que les retombées de ce champ technologique profitent au Québec.

La juridiction en matière de télécommunications

Une décision de la Cour suprême attendue très prochainement relancera le débat sur la juridiction en matière de télécommunications. Cette décision porte sur la cause opposant l'Alberta Government Telephone à Télécommunications CNCP. Elle pourrait avoir des répercussions importantes sur la répartition des compétences des gouvernements fédéral et provinciaux dans ce domaine.

Le Ministère compte mettre l'accent sur la réalisation des objectifs du Québec à cet égard, c'est-à-dire l'obtention d'une pleine juridiction sur les télécommunications intraprovinciales, le gouvernement fédéral pouvant conserver la juridiction sur les télécommunications interprovinciales et internationales. Ce redécoupage des pouvoirs procède d'une volonté d'établir une tarification équitable sur le territoire québécois et d'avoir une part active dans le choix des investissements majeurs en téléphonie.

Négociation de l'Entente Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication

Toujours dans le cadre des relations fédérales-provinciales, le Ministère devra renégocier, au cours de la prochaine année, deux ententes majeures qui arrivent bientôt à terme. Il s'agit de l'Entente Canada-Québec en matière de développement des entreprises de communication et de l'Entente de concertation et d'harmonisation sur la télévision francophone.

En ce qui a trait au premier de ces accords, le Ministère a retenu comme priorité de financer des projets importants et structurants qui ont des répercussions sur l'ensemble d'un secteur et qui font émerger des collaborations entre les entreprises elles-mêmes et les centres de recherche.

Les réalisations concrètes de cette entente ont fait la preuve de son bien-fondé et des discussions sont engagées avec le ministère fédéral des Communications pour qu'elle soit renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans.

La radio et la chanson francophone

Au niveau de l'Entente de concertation et d'harmonisation sur la télévision francophone, le ministère des Communications a aussi amorcé des discussions avec son vis-à-vis fédéral afin que le mandat de cet accord soit élargi au domaine de la radio. Cette entente représente, en effet, un véhicule privilégié pour permettre l'expression des visées du Québec dans le cadre de la révision prochaine de la loi fédérale sur la radiodiffusion.

La promotion de la chanson francophone constitue également une préoccupation majeure parmi les actions et les orientations de l'année qui vient. À cet égard, le ministère des Communications, conjointement avec le ministère des Affaires culturelles, finance une importante étude sur le potentiel de la radio comme support déterminant de la chanson francophone. Cette étude est pilotée par l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française (ACRTF) et l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) qui travaillent en étroite collaboration avec le Ministère.

Partie II
Bilan administratif

2.1 Coordination et gestion interne

Ce secteur regroupe d'abord les activités de direction, de planification et de coordination au sein du ministère des Communications. On y retrouve celles réalisées par le Bureau des sous-ministres et celles réalisées par les unités administratives relevant directement de son autorité. Ce secteur comprend aussi les activités à caractère horizontal, soit celles reliées à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, aux communications, au développement de systèmes d'information et à la vérification interne.

2.1.1 Direction, planification et coordination

Planification stratégique

Le Ministère a procédé à la révision de sa loi constitutive dont la nouvelle version a été sanctionnée le 23 décembre 1988. Cette démarche a permis l'actualisation du mandat du Ministère.

Toujours dans une optique de planification des actions, le Ministère a réalisé, en collaboration avec des ressources externes, des études et des analyses sur les différents secteurs du monde des communications. S'appuyant ainsi sur ces portraits d'ensemble, le Ministère souhaite mieux comprendre le comportement et la dynamique des secteurs, d'en identifier les enjeux pour les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics et, enfin, de mieux moduler les interventions en faveur de leur développement.

Au cours de l'année 1988-1989, le Ministère a coordonné et a participé à l'évaluation de l'Accord de libre-échange en regard des industries de communication.

En complément à ces études à caractère essentiellement économique, le Ministère a préparé un cadre de travail et des outils méthodologiques qui lui permettront de suivre l'évolution des principales technologies de communication et d'information.

Coordination des affaires fédérales-provinciales

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère a élaboré une stratégie visant à faire assumer au Québec des responsabilités et des rôles équivalents à ceux des autres provinces canadiennes en matière de télécommunications; ces responsabilités doivent être aussi plus conformes à la réalité du Québec en tant que société distincte.

Également dans le secteur des télécommunications, le Ministère s'est employé à définir des modes de fonctionnement susceptibles de servir de modèles quant à la part du Québec dans le domaine des activités intraprovinciales des entreprises de communication, et ce, en collaboration avec les parties intéressées.

Du côté du développement des entreprises de communication, le Comité de gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec a recommandé le financement de projets importants. Le Ministère a, à cet égard, privilégié des initiatives génératrices de retombées positives sur le milieu. À titre d'exemple, mentionnons les contributions financières dans les projets d'infrastructures pour les studios de post production audiovisuelle à Montréal, du Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO), de TV5 et de Consortel.

Coordination des affaires internationales

En matière de coordination des affaires internationales on a, entre autres, œuvré à concrétiser les projets issus du Sommet des pays francophones tenu à Québec en septembre 1987. Dans le secteur de l'audiovisuel, mentionnons par exemple le lancement, en septembre dernier, de TV5 au Québec et au Canada; au niveau des télécommunications, le Ministère a participé à la constitution d'un groupe d'experts chargé de mettre sur pied l'Agence de télécommunications de la francophonie; en informatique, un groupe de travail a été affecté à la création d'une banque de logiciels francophones. Par ailleurs, d'autres travaux ont été effectués en vue du Sommet des pays francophones tenu à Dakar en mai 1989.

Le Ministère s'est également intéressé au nouveau contexte européen qui résultera de l'ouverture des marchés en 1992. L'étude réalisée permettra de mieux orienter les entreprises québécoises de communication désireuses d'explorer les possibilités du marché européen de 1992 dans les domaines des télécommunications, de

l'informatique, de l'audiovisuel et de la télédistribution.

Les relations avec les organismes internationaux et les projets de coopération internationale ont aussi fait l'objet de contacts, de mises en commun d'expertise et de support général de la part du Ministère.

La révision de la Loi sur l'accès

La révision de la Loi sur l'accès représente un autre fait saillant de l'année 1988-1989. Cet exercice a permis l'élaboration d'un avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Première révision quinquennale de la Loi, ce travail s'est effectué en réponse aux recommandations de la Commission d'accès à l'information et de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale. Selon toute probabilité, un projet de loi devrait être déposé au cours de la prochaine année.

2.1.2 Soutien administratif et technique

Administration

Au cours de l'année 1988-1989, le Ministère a créé deux fonds spéciaux, celui des Publications du Québec et celui des services de placement médias. Deux autres fonds avaient été mis en opération l'an dernier, soit celui des services de télécommunications et celui des services informatiques. Le Ministère compte maintenant quatre fonds spéciaux dont l'importance financière dépasse largement celle du budget proprement dit du Ministère. C'est pourquoi, le Ministère a élaboré un ensemble de règles et de procédures pour encadrer ce nouveau mode de gestion des fonds publics. Il a également mis en place un système comptable uniforme pour ces quatre fonds.

Parmi les réalisations marquantes au chapitre de l'administration, soulignons l'élaboration d'un plan stratégique de systématisation et d'informatisation des activités du Ministère. Ce plan définit les orientations fonctionnelles et technologiques du Ministère pour les trois prochaines années.

Au chapitre des systèmes d'information et de l'innovation, le Ministère a poursuivi l'implantation de réseaux locaux à l'intérieur des directions générales.

En rapport avec la gestion des ressources matérielles, le Ministère a complété le transfert de son secteur des technologies à l'édifice Cyrille-Duquet où près de 650 employés sont maintenant localisés. À ce même endroit a été aménagé l'espace requis pour la Vitrine technologique.

En matière de télécommunications, le Ministère a fait implanter un service d'appels sans frais au bureau de Communication-Québec à Joliette afin de faciliter l'accès des citoyens au service de renseignements. Il a, de plus, informatisé la gestion des espaces occupés par le Ministère, et a mis sur pied un fichier informatisé de ses espaces de stationnement subventionnés.

En matière d'évaluation et de vérification interne, le Ministère a complété une étude du processus d'allocation des contrats de service, en a réalisé une autre sur les méthodes d'implantation de la décentralisation de la saisie des données en matière de comptabilité et a assuré la réalisation d'une étude d'évaluation d'un projet bureautique. Il a également favorisé la coordination des études des différents organismes centraux portant sur la vérification au sein du Ministère.

Le Ministère a presque complété la décentralisation de la saisie des données sur le plan des opérations budgétaires. Cette opération vise à obtenir un meilleur contrôle de l'évolution budgétaire par les gestionnaires en plus de réduire sensiblement les délais administratifs. Par ailleurs, un programme de formation a été développé à l'intention des gestionnaires au Ministère au sujet du nouveau règlement sur les contrats de service.

Ressources humaines

Du côté des ressources humaines, le Ministère a procédé à l'évaluation des emplois de cadre intermédiaire et a intégré à cette nouvelle classification les employés concernés. Des efforts importants ont aussi été consacrés au développement et à la mise en application des valeurs de gestion propres au Ministère. Une réunion de cadres a été organisée, en partie pour amorcer une réflexion sur ce thème et un sondage sur le climat de travail a été réalisé auprès de tous les cadres supérieurs et auprès de plus de 200 employés. Des projets visant à améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ont été mis sur pied, notamment des sessions de formation en management et la création d'un groupe de travail ayant pour mandat de revoir la gestion du rendement au Ministère.

Communications

En matière de communications, l'année 1988-1989 a permis de consolider les acquis et de développer des activités et des services. Signalons, entre autres réalisations, l'amélioration de la présentation et des contenus de deux publications périodiques, *L'Intercomm* et *Le Bulletin des communications*, une contribution marquée à l'amélioration des communications internes par l'organisation d'événements spéciaux, ainsi que la coordination de la participation du Ministère au Salon international de l'informatique et du bureau de Montréal. Une politique d'édition des publications produites par le ministère des Communications a également été réalisée. Comme autre initiative majeure, on peut souligner la mise sur pied d'un fichier informatisé des clientèles et des partenaires socio-économiques du Ministère.

Quatre personnalités québécoises qui se sont particulièrement illustrées ont reçu les Prix des communications.

Tableau 3
Lauréats des Prix des communications 1989

Catégorie	Lauréat
Communication et technologies	Jean-Claude Delorme Président-directeur général Téléglobe Canada inc.
Communication et médias	Michel Cailloux Auteur dramatique Magicien et spécialiste de l'écriture pour enfants
Communication et société	Maurice Brisebois Vice-président principal de l'Association canadienne des annonceurs et président sortant du Conseil de la Confédération générale de la publicité
Communication et entrepreneuriat	Henri Audet Président du conseil et chef de la direction chez Cogeco inc.

2.2 Médias et information

Le ministère des Communications a le mandat d'assurer la communication entre l'État et les citoyens pour que ceux-ci aient facilement accès à une information pertinente sur les programmes gouvernementaux. Il fournit également aux ministères et organismes du gouvernement des services dans les domaines de l'information, des médias, de la publicité et des publications.

2.2.1 Moyens de communication

Le Ministère dispense à l'appareil gouvernemental de nombreux services de consultation et d'expertise professionnels, de même que des services techniques et administratifs dans les secteurs de la publicité, des expositions, des médias, de l'audiovisuel, de la photographie, de la traduction multilingue et de l'interprétation.

L'audiovisuel

Le Ministère a été particulièrement actif au niveau de l'expertise-conseil en audiovisuel. Tous les services ont été mis à contribution dans des domaines aussi variés que l'évaluation de prothèses auditives, les caméras de surveillance, les émulsions photographiques et cela, pour des clientèles aussi diverses que la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le ministère des Approvisionnements et Services et le Musée de la civilisation.

Du côté technique, le Ministère a répondu à plus de 450 demandes de dépannage ou d'information et a réalisé plus de 380 séances de photos. D'autre part, compte tenu de son rôle de portraitiste officiel du gouvernement, le Ministère a réalisé la photographie de plus de 185 fonctionnaires.

L'année 1988-1989 a vu la mise en place d'un nouveau plan de distribution des documents audiovisuels gouvernementaux. Ceux-ci seront dorénavant disponibles gratuitement à travers tout le Québec par le biais du réseau des bibliothèques municipales et régionales. Une entente a aussi été conclue avec Les Publications du Québec pour que soient vendues dans leur réseau et à prix populaire la plupart des productions gouvernementales.

Pendant l'année, plus de 10 300 prêts de documents vidéo ont été accordés par le Ministère à des organismes scolaires ou sociaux.

Traduction et interprétation

En 1988-1989, le Ministère a fait appel à 68 des traducteurs indépendants qui figurent sur ses listes. Grâce à cette banque de fournisseurs, le Ministère dispose ainsi de ressources de traduction en 46 langues.

Au cours de la même année, plus de 7 200 documents ont été traduits vers le français ou vers des langues étrangères et ce travail a été confié, pour les deux tiers, à des traducteurs pigistes.

Le Ministère offre également à sa clientèle gouvernementale des services d'interprétation et a, à cet effet, recours ponctuellement à des interprètes extérieurs à la Fonction publique et à des firmes spécialisées.

Mentionnons aussi l'organisation, par le Ministère, du second Forum des traducteurs à l'emploi du gouvernement du Québec.

Publicité et expositions

En 1988-1989, l'enveloppe globale de publicité gouvernementale coordonnée par le Ministère a atteint 17,5 millions de dollars, excédant ainsi de 2,4 millions de dollars le budget de l'année précédente. La volonté du gouvernement d'accentuer davantage la promotion touristique à l'extérieur du Québec est à l'origine de cette hausse budgétaire.

Au cours du même exercice, le volume de placement publicitaire ayant transité par le Fonds Les Placements-médias s'est accru de près d'un million de dollars pour atteindre 8,3 millions de dollars. De cette somme, 820 000$ ont été retournés aux ministères et organismes clients à titre d'escompte.

Dans le cadre de sa mission d'expertise-conseil en publicité, le Ministère a procédé à une réflexion globale sur la pratique actuelle en matière de publicité obligatoire. Cette évaluation avait pour but de déterminer les perspectives de maintien, de modification ou d'abrogation de cette pratique en fonction des besoins réels et des développements technologiques.

D'autre part, le Ministère a également planifié et organisé, au cours de cette même année, une rencontre avec ses homologues fédéraux afin d'échanger sur les procédures suivies en matière de communication et de gestion de la publicité gouvernementale.

Tableau 4
Répartition du placement publicitaire par type de médias 1988-1989

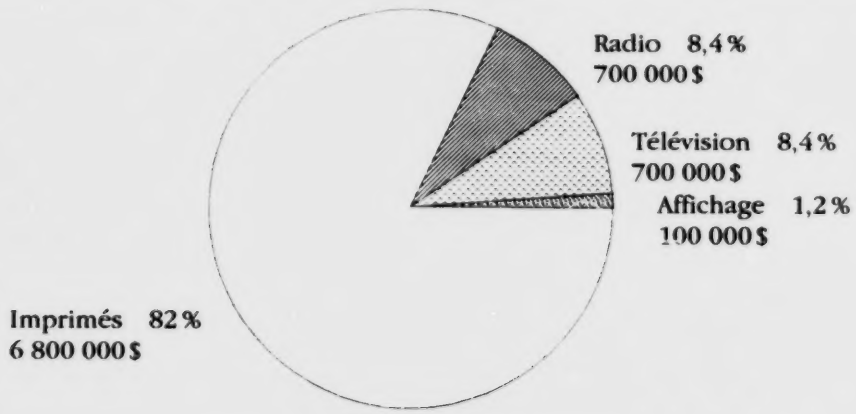

Expositions

Le Ministère a coordonné la participation gouvernementale à cinq expositions qui ont attiré au total quelque 287 000 visiteurs.

Tableau 5
Expositions coordonnées en 1988-1989

Événement	Nombre d'exposants gouvernementaux	Nombre de visiteurs
Salon de la femme (Montréal)	8	100 000
Salon de l'épargne-placements et carrières et professions (Montréal)	12	61 000
Exposition provinciale de Québec	20	100 000
Salon de l'épargne-placements (Québec)	6	13 000
Salon Info-Services Plus (Gaspé)	48	13 200
Total	**94**	**287 200**

2.2.2 Communication-Québec

Communication-Québec sert de trait-d'union entre la population québécoise et l'État en offrant des renseignements sur les programmes et services administrés par les gouvernements québécois et fédéral. Vingt-sept points de service se partagent l'ensemble du territoire québécois et ont traité, en 1988-1989, environ 1 200 000 demandes de renseignements.

Parmi ses principaux outils d'information, Communication-Québec dispose d'une banque de renseignements comprenant près de 3 500 dossiers dont le contenu, continuellement mis à jour, permet une connaissance complète et diversifiée des ressources gouvernementales.

Amorcée en 1984-1985, l'implantation d'outils d'informatiques touchant l'ensemble des bureaux a été complétée en 1988-1989. Notons l'utilisation d'un logiciel de repérage des renseignements et un autre de création et de modification des dossiers, deux instruments majeurs qui interviennent directement dans l'amélioration des services offerts à la population.

Dans une optique d'élargissement de l'accès à sa banque de renseignements, Communication-Québec, d'une part se joint au projet télématique Alex de Bell Canada afin d'offrir au public une nouvelle voie d'accès à l'information gouvernementale, et, d'autre part, permet l'utilisation de sa banque par certains ministères et organismes.

Autre atout du réseau : le renouvellement de l'Entente Canada-Québec concernant la diffusion de renseignements sur les programmes et services du gouvernement fédéral dans les bureaux de Communication-Québec. Faisant suite à l'Entente signée en février 1986, le présent accord est valable jusqu'en mars 1991.

Au niveau des clientèles particulières, Communication-Québec a entrepris des actions distinctes touchant les autochtones — embauche d'un Québécois d'origine montagnaise à la Direction régionale de la Côte-Nord —, les communautés culturelles de la région de Montréal — l'implantation de services de renseignements en dix langues à la Direction régionale de l'Île-de-Montréal —, et les personnes handicapées et les analphabètes — mise en place de services spécialisés —.

Mentionnons enfin la participation des bureaux de la Côte-Nord et de la Gaspésie à l'organisation de conférences socio-économiques tenues dans ces régions.

2.2.3 Publications gouvernementales

Le ministère des Communications a pour responsabilité d'éditer, de publier et de commercialiser différents documents gouvernementaux, soit des titres réalisés par ou pour des ministères et organismes du gouvernement, soit les textes de l'Éditeur officiel. Il gère aussi une bibliothèque au service des fonctionnaires et des chercheurs et coordonne le réseau des bibliothèques gouvernementales.

Bibliothèque administrative

Le Ministère gère un programme de dépôt des publications gouvernementales et produit la liste mensuelle de ces publications. Cette information est également versée dans une banque de données (PUBLIQ) qui permet aux bibliothèques et aux chercheurs québécois d'avoir accès aux publications.

En 1988-1989, environ 66 000 personnes ont eu recours aux services de la Bibliothèque administrative. Le prêt aux usagers ainsi que le prêt entre bibliothèques se sont maintenus à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

Le projet d'informatisation des bibliothèques gouvernementales a continué de progresser, les achats d'équipements et de logiciels seront effectués au début du prochain exercice et l'implantation des différents modules se fera au cours des deux prochaines années.

Un accent particulier a été mis cette année sur l'administration du Programme de dépôt des publications du gouvernement afin d'accroître l'accessibilité des documents. Le Ministère a ainsi procédé à une ouverture vers les communautés culturelles en désignant comme nouveaux dépositaires sélectifs douze bibliothèques ou centres consacrés à ces communautés.

Édition

Dans ce domaine, le Ministère a porté, cette année, une attention toute spéciale à certaines clientèles cibles. Une bibliographie québécoise à l'intention particulière des personnes handicapées ainsi qu'un répertoire de 300 documents audiovisuels conçus selon leurs besoins et intérêts ont ainsi été produits conjointement avec l'Office des personnes handicapées du Québec. Au chapitre de la santé, deux ouvrages ont été publiés: ***MTS... les maladies transmissibles sexuellement*** — et sa traduction anglaise, et ***Les infections en garderie*** (ce dernier avec le concours de l'Office des services de garde à l'enfance). Enfin, les communautés culturelles ont fait l'objet d'une étude réalisée en collaboration avec le Bureau de la statistique du Québec et intitulée *Les migrations au Québec, aspects régionaux*.

Outre ces publications, le Ministère a également fait paraître quelque 1 000 titres de la *Gazette officielle*, de textes de lois, de rapports annuels ou d'autres documents administratifs.

Mentionnons enfin que de nouveaux modes de fonctionnement ont, d'une part, permis de hausser la qualité des services fournis par les pigistes affectés à la révision linguistique et à la correction d'épreuves et, d'autre part, favorisé l'utilisation de nouvelles technologies pour un traitement plus efficace et économique des manuscrits.

Commercialisation

Au terme d'une restructuration administrative, le Ministère a confié à l'équipe de la commercialisation le mandat de développer et d'assurer la vocation commerciale des Publications du Québec.

Entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989, le Ministère a privilégié une série de nouvelles actions au niveau de la connaissance des marchés de ses publications, de la promotion et des stratégies de vente, ainsi que de l'innovation dans les produits. Il a notamment amorcé la commercialisation des publications du Centre d'édition du gouvernement du Canada, développé la technique du marketing direct, procédé à la création de l'unité service à la clientèle et intégré la vente des vidéocassettes du gouvernement du Québec à l'ensemble de ses produits commercialisés. Il a également étudié la possibilité d'intégrer la télématique aux activités de marketing.

De plus, l'exercice 1988-1989 a été marqué par la consolidation du réseau des 17 concessionnaires des Publications du Québec, par la participation à une vingtaine d'expositions et de salons, par l'analyse d'environ 100 projets de nouvelles publications et de 30 impressions et par la production de près de 200 articles promotionnels. Signalons que 95 annonces ont paru dans des quotidiens et des revues spécialisées, trois catalogues ont été produits et on a dénombré, pendant l'année, au-delà de 135 activités médiatiques. Le Ministère a fait la promotion de quatre collections spécialisées et enregistre, en cette fin de l'exercice financier, une augmentation de 20% du nombre d'exemplaires vendus de ses ouvrages.

Tableau 6
Répartition des revenus des Publications du Québec

Sources de revenu	1987-1988	1988-1989
	$	$
Comptoir postal	5 760 000	6 277 000
Librairies	1 707 000	1 489 000
Expositions	42 000	64 000
Redevances	2 000	12 000
Total	**7 511 000**	**7 842 000**

Développement

Le Ministère a mis sur pied, en avril 1988, une direction du développement qui est responsable des relations avec les organismes publics et privés pouvant devenir des partenaires des Publications du Québec en matière de publications gouvernementales. Cette direction assume aussi certaines responsabilités découlant du rôle et des fonctions du ministère des Communications dans le domaine des droits d'auteur, du programme d'identification visuelle et des avis préalables.

En matière d'innovation, le Ministère a analysé cette année 40 projets et en a commercialisé plus de la moitié. Parmi les nouveautés, mentionnons les produits reliés au nouvel emblème aviaire du Québec, le calendrier de prestige *Les*

Trésors de la Bibliothèque nationale et *L'Atlas de la francophonie*. On peut souligner également la conclusion de plusieurs ententes avec des partenaires privés pour la production, la réalisation et la distribution de différents ouvrages.

Finances et services

Au chapitre des réalisations, soulignons la création du Fonds Les Publications du Québec qui est entré en opération le 1er avril. Ce nouveau mode de fonctionnement administratif permettra une plus grande transparence des coûts et constituera un incitatif à la rationalisation des besoins.

Au plan des stratégies financières, le Ministère a élaboré une série de principes et de concepts qui sous-tendront le système du coût de revient, outil essentiel pour mieux établir le prix des publications gouvernementales et ce en vue d'une progression de l'autofinancement.

Le Ministère a, de plus, poursuivi ses efforts d'intégration en matière de systèmes informatiques en favorisant l'apport des nouvelles technologies dans les activités d'édition et de commercialisation, toujours dans une perspective d'économie.

2.2.4 Médias

Le Ministère a pour mandat de susciter, dans l'industrie des médias, des retombées positives aux plans culturel, social et économique, ceci en vue de contribuer au développement de ce secteur d'activités et de favoriser l'accès de la population aux services de communications offerts par les médias. La réalisation d'une série de six études sur les médias à Montréal a constitué une des réalisations majeures au cours de l'année. Ces études sur les médias et certaines industries connexes (radio, télévision, presse écrite, télédistribution, publicité, production télévisuelle indépendante) visent à alimenter la réflexion et les discussions sur l'avenir de cette industrie.

Radio

Au cours de la dernière année, le Ministère a réalisé différents travaux portant sur des enjeux majeurs du développement de la radio québécoise.

La consolidation des entreprises représente un de ces enjeux et a suscité notamment une étude sur les besoins de formation en gestion, une analyse économique comparative Québec/Ontario/Canada en radio ainsi que le financement d'une journée de promotion de la radio et de la télévision québécoise tenue à Toronto sous l'égide de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française.

Autre domaine de préoccupation, la recherche et l'innovation en programmation ont fait l'objet de rencontres avec des groupes cibles sur les attentes des auditeurs en matière de programmation; par la suite, les résultats de ces consultations ont été communiqués aux radiodiffuseurs.

Enfin, l'approvisionnement en chansons francophones a été identifié comme un autre dossier important et s'est trouvé au centre d'études réalisées par le Ministère conjointement avec des associations particulièrement présentes et actives dans le milieu.

Télévision et production indépendante

Au cours de l'année 1988-1989, le Ministère a préparé le premier rapport annuel sur la télévision francophone ainsi qu'un bilan des résultats de l'aide apportée par le Ministère aux télévisions communautaires en vue d'atteindre l'autofinancement. Une analyse a également été réalisée, en collaboration avec les membres de l'industrie de la production audiovisuelle, sur les besoins en recherche et développement de cette industrie.

Le Ministère a, par ailleurs, procédé à l'étude d'importants projets visant la modernisation des infrastructures de production audiovisuelle et a subventionné, conjointement avec son homologue fédéral, quatre entreprises montréalaises offrant des perspectives d'expansion spécialement prometteuses.

Au chapitre du financement de la production indépendante, il est intéressant de constater les résultats positifs de la politique fiscale du gouvernement du Québec relative aux déductions pour investissement dans ce secteur. Les différentes mesures gouvernementales ont en effet permis à la production audiovisuelle d'atteindre un volume de 122 millions de dollars en 1988 dont 90 millions de dollars dans le seul secteur de la production télévisuelle.

Enfin, toujours dans l'optique du développement technologique, le Ministère a produit, à l'intention des ministères et organismes, le *Guide de réalisation d'un vidéodisque interactif*.

Presse écrite

En 1988-1989, le Ministère a tenu à consolider sa connaissance des trois volets de l'industrie de la presse écrite, soit les quotidiens, les hebdomadaires et les périodiques. À cette fin, différentes études ont été réalisées; elles traitent notamment de la situation économique de l'industrie. À titre d'exemple, mentionnons une étude de la propriété étrangère dans les médias au Québec comparativement à la propriété québécoise à l'extérieur du Québec dans ce même secteur d'activité. Le Ministère s'est aussi intéressé au phénomène de la concentration de la propriété et à l'avènement des nouvelles technologies reliées à la presse écrite.

Le Ministère a maintenu cette année son appui à la presse communautaire, entre autres par une aide financière à l'Association des médias écrits communautaires du Québec. Il a également préparé un répertoire des journaux ethniques.

Publicité

Dans le but de stimuler le développement de l'industrie québécoise de la publicité, le Ministère a fortement encouragé, au cours de l'année 1988-1989, la formation d'une association québécoise des agences de publicité et a soutenu cette association dans la réalisation d'une série d'actions de promotion de l'industrie québécoise auprès des annonceurs torontois.

Le Ministère a également versé une subvention au Publicité-Club de Montréal pour la mise en place d'un centre d'information et de statistiques. Un autre montant a été accordé au même organisme pour la réalisation d'un répertoire (Eurêka!) identifiant les différents intervenants et les ressources dans le secteur de la publicité au Québec.

Télédistribution

Le Ministère a joué cette année un rôle prépondérant dans la mise en place de quatre nouveaux canaux spécialisés, en particulier TV5, et d'un canal sports dont les opérations débuteront sous peu. Les études économiques du Ministère et ses interventions multiples auprès des instances fédérales (le ministère des Communications du Canada et le CRTC) se sont avérées déterminantes dans l'implantation des nouveaux canaux.

Dans le but de rendre la télévision francophone disponible au plus grand nombre de foyers québécois possible, le Ministère a financé une vingtaine d'études de faisabilité sur l'extension des signaux de télédistribution en régions encore mal de[illegible]rvies. Il a aussi participé activement à l'essor technologique du secteur par son implication dans le développement d'équipements interactifs sur d'éventuels réseaux intégrés (projet Consortel) et dans le test d'équipements nouveaux pour l'extension des services (projet Cosmovision).

Enfin, le Ministère a dressé un premier bilan sur l'état du piratage des télévisions payantes au Québec, a sensibilisé le ministère québécois de la Justice à ce problème et a entrepris diverses actions avec les industries visées.

Exportations et coproductions

Poursuivant son implication dans le dossier de TV5 Europe, le Ministère a contribué aux analyses préliminaires en vue de l'extension de cette chaîne à l'Afrique francophone, aux Caraïbes et aux États-Unis.

Il a maintenu son soutien aux trois consortiums de productions indépendants formés récemment avec sa collaboration, entre autres dans le cadre de leur participation à diverses manifestations internationales (MIP-TV, MIP-COM, etc.). Le Ministère a, de plus, examiné différentes analyses et propositions en rapport avec la forte tendance observée récemment de coproduire en anglais avec la France.

Le Ministère a également participé à la recherche de solutions dans le dossier du doublage des productions télévisuelles et a poursuivi ses interventions auprès des représentants syndicaux, professionnels et institutionnels visés. D'autres études ont porté, cette année, sur les droits de suite en exportation.

Des interventions du Ministère ont favorisé le développement de relations d'affaires entre Télé-Métropole et la nouvelle chaîne privée du Maroc. Le Ministère a aussi examiné diverses avenues de commercialisation des productions télévisuelles québécoises aux États-Unis.

Programmes d'aide au développement des communications

Le Ministère administre plusieurs programmes d'aide à l'intention de diverses clientèles du secteur des communications. En 1988-1989, ces programmes ont été principalement destinés:

- à la radio communautaire: 1 063 500$ ont été octroyés à 35 stations de radio communautaire;

- aux communications en milieu autochtone: plus de 300 000 $ ont été versés à des organismes autochtones pour la mise sur pied et le fonctionnement de moyens de communication adaptés à leurs besoins;
- au soutien d'événements *ad hoc*: des sommes totalisant 50 000 $ ont ainsi été allouées pour appuyer la tenue d'événements tels des congrès, des colloques, etc.
- au développement de l'industrie des services en communication: près de 475 000 $ ont ainsi été versés à des entreprises, des associations et des regroupements de médias.

Le Ministère a également administré le Programme d'aide à l'emploi dans le cadre de travaux communautaires du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Les quelque 170 000 $ versés ont permis l'embauche de 110 personnes dans des organismes et des médias communautaires. Enfin, sous sa recommandation, les organismes de télévision communautaire ont reçu 500 000 $ de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'achat d'équipement.

2.3 Informatique et télécommunications

Le ministère des Communications assume le leadership technologique et coordonne les activités reliées aux technologies de l'information au gouvernement du Québec. Il a aussi la responsabilité d'élaborer des politiques en matière de télécommunications, d'accroître l'impact de ce secteur sur le développement économique du Québec et d'intervenir devant les organismes de réglementation des entreprises de télécommunications.

2.3.1 Technologies de l'information

L'intervention du Ministère vise une gestion plus rationnelle des technologies de l'information au gouvernement et une intervention plus éclairée en ces matières dans la société et dans l'économie québécoise. Pour ce faire, le Ministère cherche, entre autres, à accroître l'efficacité des investissements gouvernementaux en technologies de l'information et à améliorer l'accessibilité aux services gouvernementaux par des moyens technologiques. Cette dimension de la mission du Ministère comporte aussi une recherche de l'impact social des technologies de l'information et une préoccupation à l'égard de la protection des caractéristiques linguistiques et culturelles du Québec.

On peut regrouper les dossiers sous trois volets: les politiques, l'expertise professionnelle et les services.

Politiques

Le Ministère a réalisé plusieurs actions en faveur de la francisation de l'informatique dans le secteur public: création d'un groupe de travail interministériel en vue de l'élaboration d'une politique en ce sens, présentation de mémoires au Conseil des ministres sur la situation du français en informatique et sur des mesures concrètes de redressement. Par ailleurs, il faut souligner que l'essentiel des propositions du Ministère reliées à la définition d'un clavier d'ordinateur adapté à la langue française a été adopté à titre de norme canadienne.

D'autres travaux réalisés au cours de cette année ont porté sur l'état d'avancement de l'informatisation dans de grands secteurs de l'économie québécoise, ont mené à la mise en place d'un banc d'essai en télématique auquel participent sept ministères et organismes, et ont permis l'élaboration d'un plan de travail dans le domaine de la géomatique appliquée à l'appareil gouvernemental. Le Ministère a déposé au Conseil du trésor, après consultation du milieu informatique gouvernemental et de représentants du secteur privé, un document majeur sur les orientations stratégiques des technologies de l'information.

Expertise professionnelle

Parmi les dossiers majeurs du Ministère en ce domaine, pour l'année 1988-1989, soulignons: les travaux d'évaluation et de développement d'un cadre de gestion des technologies de l'information, l'organisation d'un colloque sur l'atelier de génie logiciel permettant la mise en contact d'experts européens et québécois des milieux gouvernemental et privé, la conception d'orientations gouvernementales concernant spécifiquement la gestion documentaire, l'élaboration de normes et standards s'appliquant aux technologies de l'information utilisées dans les ministères et organismes.

Services

Le Ministère a maintenu son support à la communauté informatique gouvernementale en lui fournissant des services-conseils, des avis techniques et en publiant différents périodiques. Il a collaboré à l'organisation du deuxième carrefour de l'information électronique et a été l'hôte de la conférence annuelle de l'Association

canadienne de l'informatique gouvernementale regroupant des participants des gouvernements fédéral et provinciaux.

Une vitrine technologique a été mise sur pied en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le ministère des Approvisionnements et Services et le Comité des responsables de l'informatique du secteur public.

2.3.2 Politiques de télécommunications

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère a piloté le projet de loi visant à créer la Régie des télécommunications qui remplace la Régie des services publics. La loi, adoptée en juin 1988, confère à la Régie un mandat de régulation économique et technique des services de télécommunications.

Le Ministère a procédé à l'analyse des possibilités offertes aux entreprises québécoises de services de télécommunications et celles de biens de télécommunications par l'accord de libre-échange signé par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Le Ministère a organisé un séminaire à l'intention des PME québécoises en vue de les informer des possibilités offertes par le projet fédéral de communication mobile par satellite.

2.4 Fonds des services informatiques

Le Ministère met à la disposition des ministères et des organismes du gouvernement du Québec des services de traitement de l'information ainsi que des services de développement de systèmes.

En 1988-1989, le Ministère a desservi 65 ministères et organismes gouvernementaux. Il dispense des services de traitement et de développements informatiques à 32 de ses clients, tandis qu'il fournit à 33 autres des services informatiques horizontaux. Pour ce faire il gère un centre ordinateur de grande puissance, assure la disponibilité d'une importante capacité de stockage d'informations sur support magnétique, voit à l'entretien et au maintien de logiciels centraux et spécialisés, et assure l'opération et la gestion d'un réseau de 293 points de service.

Depuis le 19 janvier 1988, le mode de financement de ces activités a été modifié de façon significative par la mise en opération du Fonds des services informatiques. Dans un concept d'économie, ce fonds vise à amener les ministères ou les organismes requérant à assumer les coûts reliés aux services qu'ils consomment. Il est intéressant de noter que, depuis l'implantation du Fonds, le coût unitaire des services a diminué de 8 %. Un récent sondage, auquel ont répondu 45 des 65 clients du Ministère, révèle un taux de satisfaction de 90 % à l'égard des services rendus par le Fonds.

Traitement de l'information

Au cours de l'année 1988-1989, le Ministère a connu une amélioration marquée des niveaux de service quant à la performance de ses systèmes et un accroissement de la stabilité des services auprès de la clientèle. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'implantation d'une architecture de traitement renouvelée et au rafraîchissement massif de l'ensemble des logiciels composant l'infrastructure de traitement.

En vue de maintenir les acquis et d'assurer la maîtrise des environnements informatiques, le Ministère s'est notamment penché cette année sur l'instauration de mécanismes de gestion intégrée au centre de traitement, un ajout de puissance de 10 millions d'instructions par seconde (MIPS), et l'implantation d'un service de relève pour la clientèle.

La hausse dans la qualité des services fournis est allée de pair avec le resserrement des mécanismes de sécurité pour un contrôle efficace de l'accès aux données, et aussi avec la mise en place d'un système d'exploitation facilitant les essais afin d'améliorer la qualité des logiciels. Par ailleurs, le Ministère a procédé à l'implantation d'un mécanisme de planification permettant à ses principaux clients de mieux prévoir leurs besoins en puissance de traitement et en espace de stockage des données.

Expertise

En 1988-1989, le Ministère a livré à ses clients des services pour près de trois millions de dollars (soit environ 10 000 jours/personne) dans les secteurs du support à l'information, du développement, de l'évolution et de la maintenance des systèmes d'information. Ces derniers se composent de quelque 4 000 programmes.

Dans le but d'améliorer la productivité, le Ministère a amélioré sa méthodologie de développement des systèmes sur demande, les normes et guides développés pour un client demeurent disponibles à l'ensemble des clients ou à tout autre organisme intéressé.

Au cours de la même année, le Ministère a augmenté substantiellement son expertise et ses interventions dans le domaine de l'architecture des données. Ces études ont d'ailleurs mené, dans certains dossiers, à la mise en place d'un plan directeur.

2.5 Fonds des services de télécommunications

Le ministère des Communications assure des services de communications téléphoniques, de radiocommunications, et de communications informatiques à différents ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi qu'à un nombre limité d'organismes privés. En 1988-1989, 62 ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale et 47 organismes dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale ont requis des services de télécommunications du Ministère. Celui-ci agit à titre d'interlocuteur gouvernemental auprès des fournisseurs de biens et de services de télécommunications et joue un rôle de planification et de coordination au gouvernement du Québec dans le domaine des télécommunications. Le Ministère s'implique aussi dans le développement de l'industrie québécoise des télécommunications.

Depuis le 1er février 1988, le Ministère a mis en opération le Fonds des services de télécommunication, abolissant ainsi le précédant mode de gestion. Les revenus perçus auprès des clients, par la facturation des services fournis, permettent au Fonds de payer les services et de faire des investissements à plus long terme dans les réseaux communs. Une politique de services, comportant une grille de tarification appropriée, a été mise en vigueur pendant l'année. Le Ministère a également revu ses orientations et sa gestion, en vue de les adapter aux défis imposés par le mode de gestion du Fonds et par les développements technologiques.

En 1988-1989, les revenus de télécommunications ont augmenté de 11,7% par rapport à l'exercice précédent, passant de 81,9 millions de dollars à 91,5 millions de dollars.

En matière de téléphonie, le service Centrex qui rejoint actuellement les deux tiers des postes téléphoniques au gouvernement fait l'objet d'une étude afin de l'étendre aux villes de Sherbrooke, Trois-Rivières et Hull. Signalons que le service interurbain gouvernemental (SIG) transmet annuellement 12 millions d'appels; il est utilisé principalement dans les régions de Montréal, Québec et Rimouski, il permet de rejoindre toute destination canadienne à un tarif privilégié.

Dans le domaine des communications informatiques, le Ministère offre des services de relais destinés à la quinzaine d'ordinateurs de grande puissance en usage au gouvernement ainsi qu'aux multiples réseaux informatiques développés par chaque client. Au total, près de 3 000 circuits de données servent à relier les quelque 13 000 terminaux aux ordinateurs. La mise en service d'un seul lien informatique en remplacement des multiples liens antérieurs, entre Montréal et Québec, a permis une économie annuelle d'environ 750 000 $.

L'infrastructure des radiocommunications inclut maintenant 196 sites de transmission dont plus du quart sont la propriété exclusive du gouvernement du Québec, le reste étant partagé avec d'autres usagers. Cette infrastructure supporte six réseaux indépendants et dessert environ 9 000 postes mobiles. Plusieurs facteurs (cloisonnement des réseaux, usure des équipements, désuétude technologique, engorgement du spectre des fréquences) favorisent l'implantation d'un réseau inter-sites de radio-mobile basé sur la technologie des micro-ondes. La mise en opération du réseau, prévue pour 1992, permettra d'accommoder plus d'usagers, de répondre à de nouveaux besoins et de mieux coordonner les mesures à prendre en cas d'urgence. Le Ministère a également poursuivi ses travaux en vue de mettre sur pied un réseau intégré de communications informatique et bureautique. Un tel réseau permettra des économies substantielles tout en entraînant une amélioration des services offerts.

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1989

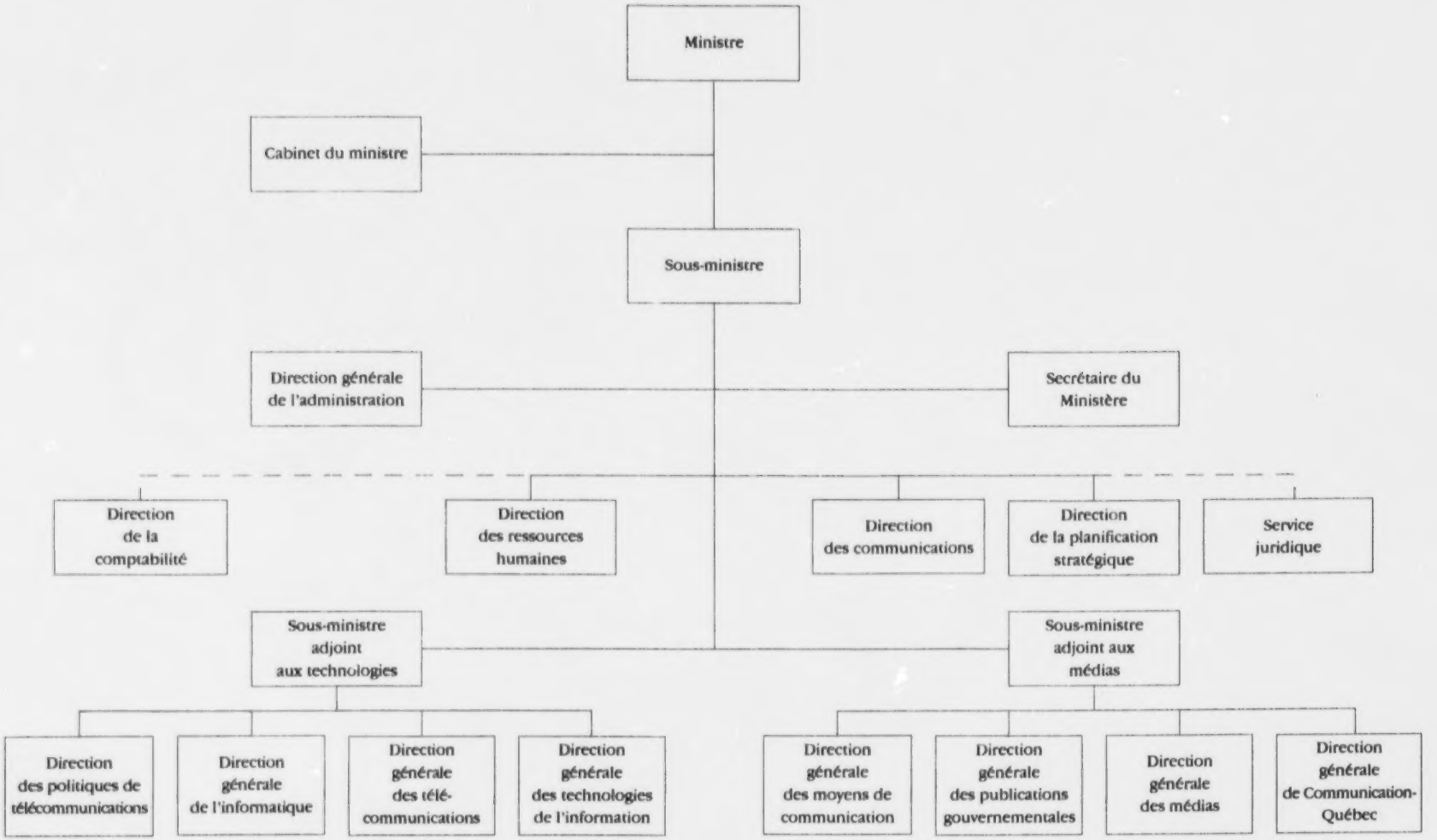

Partie III
Annexes

Annexe 1

Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1989

Lois

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).
- Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24).
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1).
- Loi sur la Régie des télécommunications (L.R.Q., c. R-8).
- Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., c. S-11.1).
- Loi sur l'emblème aviaire (L.R.Q., c. E-4.1).

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (R.R.Q., c. A-2.1, r. 1.1).
- Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (R.R.Q., c. A-2.1, r. 2).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le ministère des Communications

- Règlement sur l'administration des revenus et des recettes de l'Éditeur officiel du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 0.1).
- Règlement sur le Bureau central de l'informatique (R.R.Q., c. M-24, r. 1).
- Décret sur l'emblème officiel du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 2).
- Règlement sur les entreprises de télévision payante (R.R.Q., c. M-24, r. 2.1).
- Règlements sur la *Gazette officielle du Québec* (R.R.Q., c. M-24, r. 2.2).
  - Modification : décret 2856-82, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 60, 29 décembre 1982, p. 4846.
  - Modification : décret 1774-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 9 décembre 1987, p. 6691.
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (R.R.Q., c. M-24, r. 3).
  - Modification : décret 1985-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 3, 20 janvier 1988, p. 373.
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 4).
  - Modification : décret 968-80.
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communications (R.R.Q., c. M-24, r. 5.1).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des télécommunications

- Règlement sur les entreprises de téléphone (R.R.Q., c. R-8, r. 1).
- Règles de procédure devant la Régie des services publics (R.R.Q., c. R-8, r. 2).
- Tarifs des droits payables à la Régie des services publics par certaines entreprises publiques (R.R.Q., c. R-8, n. 4).
  - Modification : décret 68-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 5, 4 février 1987, p. 977.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Radio-Québec et Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11-1, r. 1).
- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 2).

- Règlement sur la délimitation des régions et la constitution des comités régionaux de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 3.1).
  - Modification : décret 721-85, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 20, 8 mai, p. 2388.
  - Modification : décret 1079-86, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 33, 6 août 1986, p. 3332.
- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 4).
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 5).
- Règlement sur la gestion du personnel de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 6).
- Règlement sur la gestion financière de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 7).
- Règlement sur les heures de travail et la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 8).
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 9).
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 10).
  - Modification : C.T. nº 140824, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 24 novembre 1982, p. 4329.
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 12).
  - Modification : C.T. nº 145166, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 33, 3 août 1983, p. 3636.
  - Modification : C.T. nº 148230, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 8, 15 février 1984, p. 1181.
  - Modification : C.T. nº 150672, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 25, 13 juin 1984, p. 2345.
  - Modification : C.T. nº 153913, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 26 décembre 1984, p. 6269.
  - Modification : C.T. nº 160786, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 21, 21 mai 1986, p. 1447.
  - Modification : C.T. nº 164072, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 13, 30 mars 1988, p. 1861.

Annexe 2

Organismes relevant du ministre des Communications[1]

Commission d'accès à l'information

900, place d'Youville
Québec (Québec)
G1R 3P7
Tél. : (418) 643-5544
Président : Jacques O'Bready

La Commission d'accès à l'information, créée le 16 décembre 1982 conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a une vocation à la fois de tribunal administratif, de conseil pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Régie des télécommunications

2875, boulevard Laurier
Édifice Delta
13e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M2
Tél. : (418) 643-5560
Président : André Dufour

La Régie des télécommunications est à la fois un tribunal de régulation économique, un organisme de contrôle, un instrument et une source d'avis et d'ordonnances, et une ressource de consultation. Elle coordonne le développement des télécommunications en milieu québécois et est chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation de Radio-Québec.

Société de radio-télévision du Québec

800, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424
Présidente : Françoise Bertrand

La Société de radio-télévision du Québec a principalement pour objet d'établir et d'exploiter sur l'ensemble du territoire québécois une entreprise de radio-télévision éducative connue sous le nom de Radio-Québec. Elle a aussi pour mandat d'implanter, de posséder et de gérer un service de production de documents audiovisuels et de radio-télévision.

---

1. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Annexe 3

Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1989

Ministre
Robert Dutil
(418) 643-7843

Directeur du cabinet
Rodrigue Desmeules
(418) 643-7843

Sous-ministre
Jacques Pigeon
(418) 643-8492

Secrétaire du Ministère
Édith Bédard (par intérim)
(418) 643-8492

Coordonnatrice des dossiers de communication à Montréal
Estelle Bouchard
(514) 873-7237

Directeur général de l'administration
Raynald Brulotte
(418) 643-8760

Directeur des ressources financières
Christian Beaudet (par intérim)
(418) 643-2375

Directeur des ressources matérielles
Émile Loranger
(418) 643-8519

Directeur de l'évaluation et de la vérification interne
Vacant
(418) 644-9661

Directeur des systèmes d'information et de l'innovation
Thong Tran Van
(418) 643-9509

Directeur des ressources humaines
Jean-Claude Kirouac
(418) 643-7930

Directeur des communications
Démosthène Blasi (par intérim)
(418) 643-1529

Directeur de la planification stratégique
Jean Rivet
(418) 644-1788

Directeur de la comptabilité
Pierre Rompré
(418) 643-1957
(Relève du ministère des Finances)

Directeur du Service juridique
Vacant
(418) 643-8704
(Relève du ministère de la Justice)

Sous-ministre adjoint aux technologies
Jean-Pierre Delwasse
(418) 643-8492

Directeur des politiques de télécommunications
André Duplessis
(418) 643-8096

Directeur général de l'informatique
Bernard Beauchemin
(418) 644-6108

Directeur du traitement de l'information
Jean Pellerin
(418) 644-4913

Directeur de la coordination
Michel Rosciszewski
(418) 644-1862

Directeur du développement des systèmes
Serge Métivier
(418) 644-1866

Directeur général des télécommunications
Éric Martin
(418) 643-7774

Directeur de la planification
Gilbert Labonté
(418) 644-2694

Directeur de la gestion des services et des réseaux
Richard Sirois (par intérim)
(418) 643-2196

Directeur des services administratifs et à la clientèle
Pierre Gignac
(418) 646-7606

Directeur de l'ingénierie et des projets
Michel Léveillé
(418) 644-6111

Directrice générale des technologies de l'information
Monique Charbonneau
(418) 643-8708

Directeur des technologies
Pierre Méthot
(418) 644-0198

Directeur des logiciels d'application
Louis Lamothe
(418) 644-7009

Directrice de l'informatisation et de la gestion
Francine Thomas (par intérim)
(418) 643-1903

Directeur de l'information électronique et de la télématique
Daniel Beauregard (par intérim)
(418) 646-1999

Directeur de la coordination
Pierre Lamothe
(418) 644-3344

Sous-ministre adjoint aux médias
Jacques Pigeon (par intérim)
(418) 643-8492

Directeur général des moyens de communication
François C. Reny
(418) 644-7640

Directeur de la traduction et de l'interprétation
Maurice Desjardins
(418) 644-2866

Directeur de la publicité et des expositions
Jean-Pierre Lemonde
(418) 644-1342

Directeur de l'audiovisuel
Jules Rochon
(418) 644-1856

Directeur général des publications gouvernementales
Jean-Paul Gagné
(418) 644-7789

Directeur de la Bibliothèque administrative
Luc Dufour
(418) 643-1515

Directeur de l'édition
Maurice Sabourin
(418) 644-7785

Directrice du développement
Micheline Blache
(418) 644-7843

Directeur des finances et des services
Jean-Pierre Filion
(418) 644-7819

Directeur de la commercialisation
Roger Hakim
(418) 643-1804

Directeur général des médias
Serge Thibaudeau
(418) 643-1625

Directeur de la câblodistribution et de la presse écrite
Jean-Guy Prince (par intérim)
(418) 643-1618

Directrice de la radio-télévision et de la publicité
Hélène Cantin
(418) 643-1887

Directeur des études et des analyses économiques et financières
Guy Rivest
(418) 644-0566

Directrice générale de Communication-Québec
Monique L. Bégin
(418) 643-1430

Directeur des services centraux
André Dorval
(418) 643-1430

Directrice régionale de l'Est-du-Québec
Danielle Daigneault
(418) 722-3950

Directeur régional du Saguenay — Lac-Saint-Jean
Jacques-Gilbert Tremblay
(418) 547-3696

Directrice régionale de Québec
Micheline Baril
(418) 643-7366

Directeur régional du Centre-du-Québec — Mauricie
François Beaudoin (par intérim)
(819) 379-9115

Directeur régional de l'Estrie
Rock Boisclair
(819) 569-9083

Directeur régional de l'Île-de-Montréal
Lucien Fillion
(514) 499-2400

Directrice régionale de Laval — Laurentides — Lanaudière
Nicole Laverdure
(514) 669-3733

Directeur régional de la Montérégie
Guy Saint-Martin
(514) 873-8852

Directeur régional de l'Outaouais
Yves Roy
(819) 770-2632

Directeur régional de
l'Abitibi-Témiscamingue
Fernand Bellehumeur
(819) 764-3236

Directeur régional de la Côte-Nord
Jean-Pierre Dallaire
(418) 968-2878

Annexe 4

Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1989[1]

01 — Est-du-Québec

Bureau de Rimouski
164, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec)
G5L 1A8
Tél. : (418) 722-3939

Bureau de Gaspé
167, rue de la Reine, case postale 1610
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2550

Bureau des Îles-de-la-Madeleine
224, route Principale, case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-3222

02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean

Bureau de Jonquière[2]
3950, boulevard Harvey Est
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-6601

Bureau de Saint-Félicien
1174, boulevard Sacré-Cœur, case postale 7
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P8
Tél. : (418) 679-0433

03 — Québec

Bureau de Québec
870, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8S5
Tél. : (418) 643-1344

Accueil et renseignements
Édifice G, R.C.
1037, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 4Y7
Tél. : (418) 643-2123

Bureau de Saint-Georges-de-Beauce
13, 120e Rue Est
Saint-Georges-de-Beauce (Québec)
G5Y 2Z9
Tél. : (418) 227-1122

Bureau de Thetford Mines
122, rue Notre-Dame Nord
Thetford Mines (Québec)
G6G 2J8
Tél. : (418) 338-0181

04 — Centre-du-Québec — Mauricie

Bureau de Trois-Rivières
225, rue Des Forges, bureau 108
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél. : (819) 379-2636

Bureau de Drummondville
315, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A6
Tél. : (819) 477-7272

05 — Estrie

Bureau de Sherbrooke
780, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1R7
Tél. : (819) 569-9311

06A — Île-de-Montréal

Bureau de Montréal
2, Complexe Desjardins, case postale 691
Tour de l'Est, 22e étage, bureau 2217
Montréal (Québec)
H5B 1H1
Tél. : (514) 873-2111

Accueil et renseignements
3, Complexe Desjardins
Tour du Nord
Entrée Sainte-Catherine — Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H5B 1H1
Tél. : (514) 873-2111

---

1. Le premier bureau d'une région est une direction régionale; les autres sont des bureaux locaux.
2. Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de cet édifice.

06B — Laval — Laurentides — Lanaudière

Bureau de Laval
1796, boulevard des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P6
Tél. : (514) 873-5555

Bureau de Saint-Jérôme
222, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél. : (514) 438-1282

Bureau de Joliette
420, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 7X1
Tél. : (514) 759-6440

06C — Montérégie

Bureau de Longueuil
300, rue Longueuil
Longueuil (Québec)
J4H 1H4
Tél. : (514) 873-8989

Bureau de Granby
77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 375-5664

Bureau de Saint-Jean-sur-Richelieu
245, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X9
Tél. : (514) 346-6879

Bureau de Saint-Hyacinthe
600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
Tél. : (514) 778-1123

Bureau de Sorel
189, rue Prince
Sorel (Québec)
J3P 4K6
Tél. : (514) 742-5955

Bureau de Salaberry-de-Valleyfield
83, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél. : (514) 371-9111

07 — Outaouais

Bureau de Hull
170, rue Hôtel-de-Ville, R.C.
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 770-6910

08 — Abitibi-Témiscamingue

Bureau de Rouyn-Noranda
108, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P2
Tél. : (819) 764-3241

Bureau de Val-d'Or
888, 3^{e} Avenue
Place du Québec
Val-d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél. : (819) 825-3166

09 — Côte-Nord

Bureau de Sept-Îles
456, rue Arnaud, R.C., Bureau 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-2806

Bureau de Baie-Comeau
625, boulevard Laflèche, Bureau 203
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-2244

Annexe 5

Librairies et concessionnaires[1] des Publications du Québec, au 31 mars 1989

Librairies Les Publications du Québec

Hull
Les Publications du Québec
Librairie de Place du Centre
200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B7
Tél.: (819) 770-0111

Montréal
Les Publications du Québec
Librairie du Complexe Desjardins
Niveau de la Promenade, tour du Nord
Montréal (Québec)
H3B 1B8
Tél.: (514) 873-6101

Québec
Les Publications du Québec
Librairie
Édifice G, Aile Saint-Amable, R.C.
1056, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél.: (418) 643-3895

Sainte-Foy
Les Publications du Québec
Librairie de Place Laurier
2740, boulevard Laurier
La Promenade, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4L7
Tél.: (418) 651-4202

Concessionnaires

Baie-Comeau
Librairie L'Entreligne
Plaza des Rives
859, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3P8
Tél.: (418) 589-6600

Chicoutimi
Librairie du Royaume
Place du Royaume
1401, boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec)
G7H 5N6
Tél.: (418) 545-3571

Librairie Régionale
461, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T6
Tél.: (418) 549-7135

Dolbeau
La Librairie Centrale
1245, Wallberg
Dolbeau (Québec)
G8L 1H3
Tél.: (418) 276-3455

Gaspé
Librairie Alpha
103, rue de la Reine
Case postale 1780
Gaspé (Québec)
GOC 1RO
Tél.: (418) 368-5514

Jonquière
La Procure de Jonquière
Galeries de Jonquière
3460, boulevard Saint-François
Jonquière (Québec)
G7X 8L3
Tél.: (418) 542-9571

Laval
Librairie Papeterie Le Bouquin
395, boulevard Cartier
Laval (Québec)
H7N 2K8
Tél.: (514) 688-6036

New Richmond
Librairie Liber
Carrefour Baie-des-Chaleurs
120, Perron Ouest, case postale 669
New Richmond (Québec)
GOC 2BO
Tél.: (418) 392-4828

1. On entend par concessionnaires, des librairies privées qui sont des dépositaires officiels des Publications du Québec.

Rimouski
Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B6
Tél.: (418) 723-8521

Rouyn-Noranda
Au boulon d'encrage
Promenade du cuivre
100, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6H7
Tél.: (819) 764-9574

Saint-Georges-de-Beauce
Librairie de la Chaudière
Place Centre-Ville
11400, 1re Avenue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5S4
Tél.: (418) 227-1303

Saint-Hyacinthe
Librairie Daigneault
548, Mondor
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5A9
Tél.: (514) 773-8586

Saint-Lambert
Le Fureteur
615, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3R4
Tél.: (514) 465-5597

Sherbrooke
Librairie G.G.C.
65, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4B3
Tél.: (819) 566-0344

Librairie G.G.C.
Pavillon Albert-Leblanc
2500, boulevard Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
Tél.: (819) 566-0344

Toronto
Maison de la presse internationale
124-126, Yorkville Ave.
Toronto (Ontario)
MR5 1C2
Tél.: (416) 928-0099

Trois-Rivières
Clément Morin et Fils
Centre les Rivières
4125, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1W1
Tél.: (819) 379-4153

Annexe 6

Subventions accordées par le ministère des Communications en 1988-1989

Programme d'aide à la radio communautaire

Nom du média	Montant de la subvention
	$
– Radio CKNA, Natashquan	25 000
– Radio communautaire de la Frontière, Lac-Etchemin	15 000
– Radio Anticosti, Port-Meunier	25 000
– Radio communautaire de Senneterre	40 000
– Campus Laval FM, Sainte-Foy	44 500
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	50 000
– Radio communautaire Haute-Gatineau, Maniwaki	40 000
– Radio communautaire de Châteauguay	40 000
– Radio Blanc-Sablon	30 000
– Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	40 000
– Radio communautaire de l'Est, Montréal	41 500
– Radio communautaire Rive-Sud, Longueuil	50 000
– Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	50 000
– Radio Gaspésie, Gaspé	25 000
– Radio communautaire Saguenay, Jonquière	40 000
– Association des radios communautaires du Québec, Montréal	85 000
– Radio communautaire Rouyn-Noranda	40 000
– Diffusion communautaire Harrington Harbour	10 000
– Diffusion communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	25 000
– Radio Basse-Ville, Québec	29 500
– Radio communautaire Rivière-Saint-Augustin	25 000
– Radio communautaire Fermont	40 000
– Radio communautaire de Pabok, Chandler	5 000
– Communication communautaire des Portages, Repentigny	1 500
– Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	46 000
– Radio communautaire des Îles, Cap-aux-Meules	25 000
– Radio du Pontiac, Fort Coulonge	45 000
– Radio Gaspésie, Gaspé	19 000
– Radio CKNA, Natashquan	5 000
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	30 000
– Radio TV communautaire Havre-Saint-Pierre	18 000
– Radio communautaire du comté, Rimouski — Mont-Joli	20 000
– Radio communautaire de Senneterre	10 000
– Radio TV communautaire Havre-Saint-Pierre	25 000
– Radio communautaire de Senneterre	3 500
Total	**1 063 500**

Programme d'aide pour le développement de l'industrie des services en communication

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
– Centre de recherche et développement en économique	10 000
– Centre québécois de relations internationales	10 000
– Université de Calgary	10 000
– Institut québécois de recherche sur la culture	17 000
– Institut de coopérative audiovisuelle francophone	12 500
– Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	6 500
– Conseil régional des communications de la Côte-Nord	16 106
– Association des médias régionaux anglophones du Québec	12 700
– Institut québécois du cinéma	30 000
– Coopérative de câblodistribution Saint-Joseph-de-la-Rive	4 900
– Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)	25 000
– Municipalité de Natashquan	4 950
– Association des médias écrits communautaires du Québec	45 000
– Municipalité de Saint-Épiphane	4 500
– Conseil des usagers de la Sagamie	25 000
– Association nationale des téléspectateurs	28 800
– Regroupement des télévisions communautaires et locales du Québec	40 000
– Conférence 3 DMT-89	20 000
– Regroupement des organismes communautaires	23 075
– Municipalité de Saint-Chrysostome	4 500
– Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf	4 000
– Corporation municipale Aguanish	4 500
– Association touristique de Grondines	4 950
– Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française	15 250
– Académie canadienne du cinéma et de la télévision	5 000
– Éditions du publicitaire	15 000
– Radio Activité	15 000
– Coopération municipale de Pointe-aux-Outardes	4 500
– Conseil populaire des communications de l'Est du Québec inc.	15 000
– Fédération professionnelle des journalistes du Québec	20 000
– Office des communications sociales	10 000
– Fédération de l'informatique du Québec	9 000
Total	**472 731**

Programme d'aide aux communications en milieu autochtone

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
– Municipalité de Kangirsuk	13 000
– Kanien'kehaka Raotitiohkwa Cultural Center	11 500
– Radio Ekuantshi Kaiamiumistuk	8 500
– Radio communautaire du Lac-Simon	11 500
– Société de communication Atikamekw-Montagnais	3 500
– Chisasibi Telecommunications Association	5 000
– La Société de développement Naskapi	11 500
– Conseil de la nation Huronne-Wendat	5 478
– Communications Autochtones	22 150
– Radio Tepatcimo Kitotakan	8 500
– Radio Wemotaci Kitotakan	8 500
– Wemindji Telecommunications Association	5 000
– Conseil de la communauté inuit de Povungnituk	13 000
– Radio Piekougami Kamimkets	8 500
– Radio Ntetemuk	8 500
– Radio montagnaise de Saint-Augustin	8 500
– Kanehsatake Communications Society	11 500
– Radio Manawan Kitotakan	8 500
– Waswanipi Communications Society	5 000
– Municipalité de Kangiqsualujjuak	11 500
– Corporation municipale de Salluit	13 000
– Conseil de bande des Micmacs de Maria	11 500
– Conseil de bande de Longue-Pointe	14 500
– Radio montagnaise de Natashquan	8 500
– Radio communautaire huronne Wyandot	11 500
– Radio montagnaise de La Romaine	8 500
– Radio Kue Attinukan (Schefferville)	8 500
– Radio Kushapetsheken Sept-Îles — Malioténam	8 500
– Akwesasne Communications Society	11 500
– Radio communautaire montagnaise, Les Escoumins	8 500
– Société de développement Wendat	85
– Corporation Village Quaztak	6 300
Total	**300 013**

Programme d'aide à l'emploi dans le cadre de travaux communautaires du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu

Nom de l'organisme	Montant de la subvention $
– Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ), Montréal	1 365
– Campus Laval FM, Sainte-Foy	2 880
– Coopérative d'imprimerie communautaire, Trois-Rivières	1 680
– *Journal communautaire de Saint-Siméon*, Saint-Siméon	940
– Journal communautaire *Le Haut-Saint-François*, Cookshire	1 050
– Journal *Nouvelles d'icitte*, Rivière-Portneuf	2 880
– Radio communautaire Rive-Sud, Longueuil	3 150
– Regroupement des médias écrits communautaires, Caplan	840
– Regroupement des organismes communautaires en communication du Québec (ROCCQ), Québec	1 920
– TVC de BDAA, La Baie	1 260
– TVC de Plessisville, Plessisville	12 960
– TVC de Roberval, Roberval	1 220
– TVC de Saint-Félicien, Saint-Félicien	630
– TVC Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu	630
– TVC du secteur de Normandin, Normandin	1 160
– TVC de Lac-Bouchette, Lac-Bouchette	310
– Association des créateurs radio, Montréal	12 600
– Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ), Montréal	6 300
– Association des radios communautaires du Québec	1 575
– Association nationale des radios étudiantes et communautaires, Montréal	3 600
– Campus Laval FM, Sainte-Foy	6 750
– Conseil des usagers de la Sagamie, Alma	3 600
– Diffusion communautaire de La Mitis, Mont-Joli	3 600
– Journal communautaire Centre-Nord La Brèche, Montréal	5 775
– Journal *Le Vent d'ici*, Chambord	3 600
– Journal *Nouvelles d'icitte*, Rivière-Portneuf	10 800
– Journal communautaire *Le Haut-Saint-François*	1 575
– *Gazette populaire de Trois-Rivières*	14 400
– Productions de l'Accroche-cœur, Rivière-Portneuf	9 000
– Radio Blanc-Sablon, Lourdes-de-Blanc-Sablon	9 450
– Radio communautaire de Fermont, Fermont	900
– Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	2 700
– Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	4 050
– Radio communautaire La Frontière, Lac-Etchemin	1 800
– Radio communautaire de Rivière-Saint-Augustin	4 275
– Radio communautaire du Saguenay, Jonquière	12 600
– Radio communautaire de Rouyn-Noranda	2 700
– Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	5 400
– TVC de Beauceville, Beauceville	1 575
– TVC de Forestville, Forestville	9 000
– TVC de Lac-Bouchette, Lac-Bouchette	3 600
– TVC de Saint-Félicien, Saint-Félicien	4 725
– TVC de Saint-Pascal, Saint-Pascal-de-Kamouraska	7 200
– TVC des Bois-Francs, Victoriaville	9 450
– TVC du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu	6 300
Total	**203 775**

Entente auxiliaire Canada-Québec
sur le développement des entreprises de communication
Liste des projets acceptés pour l'année financière 1988-1989

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Contribution totale $	Québec $	Canada $
Association québécoise de l'industrie du du disque, du spectable et de la vidéo — Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française	Étude sur la musique vocale francophone	50 000	50 000	0
Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française	Journée de marketing de la radio-télévision francophone à Toronto	20 000	10 000	10 000
Association des agences de publicité du Québec	Promotion de l'industrie québécoise de la publicité	152 525	76 262	76 263
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	Rédaction d'un guide de gestion de la radio communautaire	57 500	57 500	0
Centre francophone de recherche en informatisation des organisations	Démarrage d'un centre de recherches	600 000	300 000	300 000
Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec — Cadapso	Campagne de sensibilisation contre la piraterie de logiciels	209 837	104 919	104 918
Premier Choix — TVEC inc.	Fonds de recherche et développement télévisuels pour Super Écran	50 000	50 000	0
Services documentaires Multi-médias	Banque de données (Logibase)	193 450	193 450	0
TV5 Québec-Canada	Programmation de TV5 au Québec et au Canada pour 1988	300 000	120 000	180 000
TVC de Saint-Jérôme	Projet de télévision communautaire	14 040	0	14 040
TVC Le Portage	Projet de télévision communautaire	15 810	0	15 810
Total		**1 663 162**	**962 131**	**701 031**

Annexe 7

Publications du ministère des Communications en 1988-1989 (Études, recherches, répertoires, guides, publications périodiques)

Coordination et gestion interne

Direction des communications

- *L'Intercomm-Express*
- *L'Intercomm*
- *Le Bulletin des communications*
- *En bref*
- *Organigramme à photos du ministère des Communications*
- *Rapport annuel 1987-1988*
- *Études des crédits 1989-1990 du ministère des Communications (Partie I)*
- *Politique et plan de communications internes 1988-1989*
- *Règles typographiques concernant la mise en page, les coupures en fin de ligne, la séparation d'éléments et les espacements*
- *Répertoire des clientèles et partenaires socio-économiques du ministère des Communications du Québec*

Direction des ressources matérielles

- *Répertoire téléphonique des employés du ministère des Communications*

Direction des ressources financières

- *Comment attribuer un contrat de service; règlement sur les contrats de service du gouvernement*
- *Étude des crédits 1989-1990 du ministère des Communications (Partie II et Partie III)*

Direction des systèmes d'information et de l'innovation

- *Rapport annuel de l'informatique du ministère des Communications (1987-1988)*
- *Plan annuel de réalisation relatif aux technologies de l'information (1987-1988)*
- *Plan annuel de réalisation relatif aux technologies de l'information (1988-1989)*
- *Planification stratégique de systématisation et d'informatisation — Bilan de la situation actuelle*
- *Évaluation du programme de formation en gestion documentaire*
- *Programme d'achat collectif de micro-ordinateur pour usage personnel — proposition de politique*

Direction de la planification stratégique

- *La filiation théorique entre les programmes d'éducation aux médias et les courants de la recherche sur la communication de masse (Jacques Piette)*
- *Impacts culturels et linguistiques de la consommation de produits culturels étrangers*
- *Les nouveaux impératifs de la science et de la technologie: la nécessaire collaboration*
- *Étude portant sur les firmes de vente et de location de produits informatiques dans la région montréalaise*
- *Étude sur les politiques gouvernementales d'achats de biens et de services dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique*
- *L'industrie des télécommunications, de l'informatique et de la télématique à Montréal*
- *Portrait d'ensemble des industries de communications*
- *Loi sur le ministère des Communications*

Médias et information

Direction générale des moyens de communication

- *L'Immédiat*
- *Répertoire des expositions*
- *Vidéo Fiche Express*
- *Info Expos*

Direction générale de Communication-Québec

- *L'Accès*
- *L'Autre information*
- *Le Diffuseur (anglais, français, grec et portugais)*
- *Le Fil conducteur*
- *Info-Relayeurs*
- *Le Mémo (anglais, français et portugais)*
- *News Letter*
- *La Réponse*
- *Le Sac express*

- *Service au citoyen*
- *La Virée*
- *Propos et parlures*
- *Liste des journées, des semaines et des mois thématiques*
- *Liste d'adresses des ministères et organismes provinciaux*
- *Liste d'adresses des ministères et organismes fédéraux*
- *Liste de numéros sans frais: provincial et fédéral*
- *Liste des responsables des communications des principaux ministères et organismes du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale et au Québec*
- *Liste des directeurs et responsables des communications au gouvernement du Québec*
- *Liste des publications périodiques des ministères et organismes du gouvernement du Québec*

Direction générale des publications gouvernementales

- *Gazette officielle*
  - Partie I: 53 numéros
  - Partie II français: 53 numéros
  - Partie II anglais: 53 numéros
- Le recueil annuel des lois de 1987
- *Lois refondues du Québec*: 3 mises à jour
- *Revised Statutes of Québec*: 3 mises à jour
- Tirés à part de lois et de règlement: 417 parutions
- Codifications administratives: 55 parutions
- Titres jurisprudentiels: 78 parutions
- Conventions collectives: 15 parutions
- Loi annotée: 1 parution
- *La charcuterie en toute simplicité*
- *Consumer's guide*
- *Se lancer en affaires (réimpression)*
- *Liste bimestrielle des publications du gouvernement du Québec*
- *Nouveautés de la Bibliothèque administrative*

Direction générale des médias

- *Du câble au petit écran québécois: un développement insoupçonné*
- *Du câble au petit écran québécois: un développement insoupçonné (résumé)*
- *La recherche et développement d'émissions de télévision francophones*
- *La demande pour le service de base du câble: une analyse économétrique*
- *Programmes d'aide 1988-1989 pour les entreprises de communication et pour les médias communautaires*
- *Programme d'aide aux communications en milieu autochtone 1989-1990*
- *Assistance for native communications media 1989-1990*
- *Le régime d'épargne-actions au Québec et la capitalisation des entreprises en communication*
- *Guide de réalisation d'un vidéodisque interactif*

Informatique et télécommunications

Direction générale des technologies de l'information

- *Bulletin des systèmes experts*
- *Le Curseur*
- *Parutions récentes*
- *Événements d'intérêt: technologies de l'information 1989-1990*
- *Fonctions de systèmes — Soutien des langues nationales*
- *L'intelligence artificielle au Québec — références utiles*
- *Les nouveaux impératifs de la science et de la technologie: la nécessaire collaboration*
- *Les orientations stratégiques des technologies de l'information du gouvernement du Québec*
- *Planification stratégique du pôle des technologies*
- *Portrait d'ensemble de l'industrie de la télématique*
- *Québec Government Strategies for Information Technologies*
- *Règles du classement alphabétique en langue française et procédure informatisée pour le tri*
- *Les séquences de classement: du chinois à l'anglais, en passant par le français*
- *Le soutien intégral des langues nationales: une priorité pour SEAS et la clé du succès — Résultats du sondage et interprétation*

- *A Strategic Plan for Information Technologies in the ministère des Communications du Québec*
- *Les technologies de l'information au gouvernement du Québec 1987-1988, Bilan et perspectives*

Direction des politiques de télécommunications

- *La concurrence dans le service téléphonique interurbain public au Canada — (Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les télécommunications)*
- *Incidence des télécommunications sur le développement économique régional, rapport final — (Le Groupe Conseil Coopers & Lybrand)*

Fonds des services informatiques

- *Contact DGI*

Fonds des services de télécommunications

- *Télécom*
- *Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec — décembre 1988*
- *Mandat pour la conception du réseau intégré de communications informatique et bureautique (RICIB) au gouvernement du Québec*
- *Guide d'information sur la facture produite par le FST*